



# Intensieve zorg 1 en 2

(Soins intensifs 1 et 2)

Information destinée aux patients

INTRODUCTION	3
ACCORD DE CONSENTEMENT GÉNÉRAL POUR LA MÉDECINE INTENSIVE	4
PRÉSENTATION DU SERVICE	6
LES COLLABORATEURS	8
LES VISITES	11
CONSEILS POUR LES VISITEURS	13
STATIONNEMENT DE SA VOITURE À L'UZ LEUVEN	14
POSSIBILITÉS D'HÉBERGEMENT	15
VÊTEMENTS, OBJETS PERSONNELS ET HYGIÈNE	16
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES	16
OBSERVATIONS - SUGGESTIONS	17

Cette brochure contient des informations générales sur 'intensieve zorg 1' et 'intensieve zorg 2', les unités d'hospitalisation pour les soins intensifs médicaux à l'UZ Leuven. Elle a pour but d'apporter une réponse aux questions d'ordre pratique et liées à l'organisation. Si, après avoir lu la brochure, vous avez encore des questions, n'hésitez pas à les poser au personnel soignant ou à une personne de l'accueil.

Pour des informations générales sur l'hôpital, veuillez consulter la brochure 'Consultation et hospitalisation à l'UZ Leuven'. Nous mettons tout en œuvre pour faciliter votre séjour et nous espérons qu'il se déroulera le mieux possible.

Vous trouverez à la page suivante des explications détaillées sur l'accord de consentement. Ceci concerne l'information qui est donnée sur les procédures. Veuillez la lire attentivement.

L'équipe de l'intensieve zorg 1 et intensieve zorg 2

#### **Intensieve zorg 1:**

Groene straat (Rue verte), poort 7 (porte 7),  
niveau 1 (GR 7.1.a)

#### **Intensieve zorg 2:**

Rode straat (Rue rouge), poort 1 (porte 1),  
niveau 3 (RO 1.3)

# ACCORD DE CONSENTEMENT GÉNÉRAL POUR LA MÉDECINE INTENSIVE

## INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES ET VOTRE CONSENTEMENT

Votre enfant, votre partenaire, un membre de votre famille ou vous-même avez été admis dans une unité de soins intensifs médicaux. Cette admission s'est révélée nécessaire en raison de la gravité de la maladie ou d'un risque important d'évolution vers un état critique.

Dans une unité de soins intensifs, les fonctions corporelles vitales, comme l'état de conscience, la respiration, la circulation et le fonctionnement des principaux organes, sont surveillées en permanence et, si nécessaire, soutenues et traitées à l'aide de médicaments ou d'appareils. Pour assurer au mieux la surveillance de ces fonctions vitales, nous devons parfois avoir recours à des cathéters dans les vaisseaux sanguins pour mesurer la tension artérielle et pour pouvoir effectuer des analyses de sang régulières. Pour administrer certains médicaments indispensables de manière sûre et efficace, on introduit généralement un cathéter dans une grosse veine (par exemple dans le cou, l'aîne ou la poitrine). Si la respiration s'affaiblit et s'arrête, un petit tuyau doit être placé dans la trachée, par lequel de l'oxygène peut être administré par un appareil respiratoire. Durant ce traitement, le patient ne peut pas parler. Pour le confort du patient, nous avons parfois recours à des calmants, des somnifères et/ou des anxiolytiques. Cela peut entraîner chez certains patients un état de sommeil profond. Une transfusion de produits sanguins est souvent nécessaire. Pour un diagnostic et une thérapie optimale, des examens radiologiques sont souvent requis, ce qui peut inclure la tomodensitométrie. Il

s'agit là d'interventions courantes qui font partie de la routine dans le service de soins intensifs.

Dans un service de soins intensifs, l'état du patient nécessite parfois une surveillance complémentaire des fonctions corporelles ou des examens et traitements spécifiques. Ceci peut inclure une opération chirurgicale, une intervention endoscopique ou angiographique, des examens radiologiques particuliers, la mise en route d'une dialyse rénale ou d'autres procédures diagnostiques ou thérapeutiques. Chacune de ces procédures comporte un certain risque, lequel peut bien entendu varier en fonction de l'état général du patient. Avant que nous procédions à ces interventions, le médecin traitant vous informera au mieux et le plus rapidement possible sur le but, la nécessité et les risques de l'intervention ainsi que sur les alternatives éventuelles. Lorsque vous estimez être suffisamment informé(e) pour donner votre consentement, le médecin inscrit dans le dossier du patient que vous avez donné votre consentement. On appelle cela le "consentement éclairé".

Dans des cas exceptionnels, la gravité et l'urgence de l'état de santé du patient ne permettent pas de se concerter longuement avant que la procédure soit engagée ; dans l'intérêt général du patient, le médecin agit alors en âme et conscience sans consentement préalable. Il va de soi, dans ce cas, que toutes les informations nécessaires concernant la procédure et l'indication vous sont fournies par après.

Nous attirons également votre attention sur le fait que la liberté de mouvement du patient est quelque peu restreinte aussi longtemps qu'un tube respiratoire est en place ou que le patient est sous l'influence de calmants et d'anxiolytiques. L'utilisation de bracelets fixés au bord du lit a pour but d'éviter que le patient porte les mains en direction du tube respiratoire ou d'autres tuyaux ou appareils vitaux. Si le patient se trouve dans un état de confusion et risque, de

ce fait, d'entraver le bon déroulement du traitement, il se peut qu'on restreigne sa liberté de mouvement, ceci pour sa propre sécurité.

prof. dr. Alexander Wilmer  
prof. dr. Greet Hermans  
prof. dr. Joost Wauters  
dr. Philippe Meersseman  
prof. dr. Marijke Peetermans

## PRÉSENTATION DU SERVICE

Les unités de soins intensifs 1 et 2 comprennent ensemble 28 lits répartis comme suit :

- **Intensieve zorg 1 (16 lits):** Groene straat (Rue verte), poort 7 (porte 7), niveau 1 (GR 7.1.a)
- **Intensieve zorg 2 (12 lits):** Rode straat (Rue rouge), poort 1 (porte 1), niveau 3 (RO 1.3)

Vous pouvez accéder à l'intensieve zorg 1 en suivant la Rue verte (Groene straat) depuis le hall d'accueil jusqu'à la porte 7. Vous arriverez alors directement à la salle d'attente.

Vous accéderez à l'intensieve zorg 2 en suivant la Rue rouge (Rode straat) depuis le hall d'accueil de l'hôpital jusqu'à la porte 1. La salle d'attente se trouve au niveau 3.

Chaque section comprend un certain nombre de chambres individuelles ou de deux personnes. Contrairement aux autres services hospitaliers, des hommes et des femmes peuvent être soignés dans la même chambre.

Dans les unités de soins intensifs, il n'y a pas de chambres particulières. Les chambres individuelles sont réservées au maximum aux patients qui nécessitent des soins en isolement ou qui ont besoin d'un repos absolu. Il n'est pas possible, dès lors, de tenir compte des préférences personnelles du patient ou de sa famille quant au choix de la chambre (individuelle ou de deux personnes) lors de l'attribution d'un lit dans nos services.

Si un patient est soigné en isolement, les instructions pour entrer et sortir de la chambre sont affichées sur la porte de la chambre. Le médecin traitant ou l'infirmier(ère) en informera le patient et ses visiteurs. Dans la plupart des cas, il suffit aux visiteurs de se laver et de se désinfecter les mains soigneusement en entrant et en sortant de la chambre. S'il est question d'un germe transmissible dans l'air, il faut en outre porter un masque et la porte de la chambre reste fermée.

Il se peut que votre parent, au cours de son séjour dans notre service, soit transféré dans une autre chambre au sein du service. Ceci peut être justifié par l'état de santé de votre parent ou d'un autre patient, ou pour des raisons d'organisation.

Aux unités de soins intensifs sont admis des patients dont l'état de santé est critique ou qui présentent un grand risque d'évoluer vers un état critique. Dans ces unités, l'état de santé du patient est surveillé attentivement en permanence et tout est mis en œuvre pour assurer un traitement optimal au patient critique. L'utilisation d'un "moniteur" constitue un élément essentiel de la surveillance.

Pendant le traitement, un appareillage complexe est utilisé. Dans les unités de soins intensifs, de nombreux patients nécessitent, pendant une période plus ou moins longue, une aide à la respiration par un appareil respiratoire. D'autre part, on utilise parfois des machines qui assurent partiellement les fonctions rénales,

cardiaques ou hépatiques. Nous avons aussi recours, bien entendu, à des médicaments puissants qui jouent un rôle essentiel dans le traitement. La plupart des patients ont besoin, pendant le séjour, de médicaments qui réduisent l'état de conscience, rendent somnolent, atténuent l'anxiété ou enlèvent la douleur, surtout s'ils doivent être soutenus par un appareil respiratoire.

Il est souvent nécessaire de restreindre quelque peu la liberté de mouvement du patient aussi longtemps qu'un tube respiratoire est en place. En utilisant des bracelets fixés au bord du lit, on évite que le patient, qui est souvent encore sous l'effet des calmants et des anxiolytiques, porte les mains en direction du tube respiratoire ou d'autres tuyaux ou appareils vitaux.

Dans un hôpital universitaire, y compris au service de soins intensifs, des recherches sont menées en permanence pour mettre au point des nouveaux traitements. De telles études sont strictement contrôlées et suivies. Lors d'une participation possible, on demande toujours le consentement du patient ou de son prochain, après avoir donné les explications nécessaires.

## LES COLLABORATEURS

Le patient et sa famille interagissent principalement avec les **médecins** et les **infirmières**. Plusieurs autres prestataires de soins de santé contribuent également au traitement et à l'orientation du patient.

Le traitement des patients dans une unité de soins intensifs est dirigé par une équipe de médecins spécialement formés au traitement de patients critiques. Ces médecins sont appelés

“intensivistes”. Cela signifie que la responsabilité finale du traitement d’un patient au service de médecine intensive n’appartient pas au médecin ou au professeur que vous (ou votre parent) avez consulté ou que vous avez vu dans le service. Cela peut sembler curieux, mais il est essentiel qu’une personne dans un état critique soit traitée par des médecins qui se sont spécialisés dans cette discipline médicale. Il n’en reste pas moins que le médecin référent collabore étroitement et quotidiennement avec les médecins du service de médecine intensive.

Les médecins qui s’occuperont de vous ou de votre parent vous seront communiqués dès que possible après votre admission. Plusieurs médecins s’occuperont de votre proche. Le médecin traitant peut changer en cours de séjour en raison des horaires de travail du patient et/ou d’un éventuel déménagement.

Les traitements les plus intensifs ont lieu de préférence pendant la journée, mais un médecin est également présent à chaque unité. Des **infirmiers spécialement formés** sont responsables de la surveillance et des soins aux patients. Les services de médecine intensive sont dotés de grandes équipes soignantes.

Dans les deux unités de soins intensifs, la règle veut qu’un même infirmier s’occupe autant que possible des mêmes patients plusieurs jours. Vous serez néanmoins en contact avec plusieurs infirmiers. Ce sera le cas, en particulier, lors d’un séjour prolongé, car les temps de travail des infirmiers sont répartis entre trois équipes journalières.

Les **kinésithérapeutes** ont un rôle spécifique dans le traitement des patients. Ils se concentrent avant tout sur la respiration. Ils proposent

aussi des exercices pour stimuler la circulation sanguine et augmenter la force et la résistance des muscles des bras et des jambes.

Pour un entretien, vous pouvez toujours faire appel aux **assistants sociaux** du service. Ceux-ci se préoccupent principalement de vos besoins sociaux ou psychiques particuliers ou de ceux de votre parent. Vous pouvez aussi vous adresser à eux en cas de problème. Si vous êtes préoccupé par des questions d'ordre psychosocial ou liées à l'hospitalisation, il est toujours bon d'en discuter.

Par ailleurs, vous pouvez faire appel à un membre du **service pastoral** pour une écoute ou si vous avez des questions dans le cadre de votre philosophie de vie. Renseignez-vous auprès de l'infirmière ou de l'assistante sociale.

L'**équipe de nettoyage** passe tous les jours et nettoie le sol, le mobilier et les équipements autour du lit.

Tous les membres du personnel portent leur nom et leur fonction de manière visible sur leurs vêtements.

## **MEMBRES DE L'ÉQUIPE MÉDICALE ATTACHÉE AU SERVICE**

**prof. dr. Alexander Wilmer**

chef de clinique médecine interne générale

**prof. dr. Greet Hermans**

chef de clinique médecine interne générale

**prof. dr. Joost Wauters**

chef de clinique médecine interne générale

[dr. Philippe Meersseman](#)

chef de clinique médecine interne générale

[prof. dr. Marijke Peetermans](#)

chef de clinique adjoint médecine interne générale

Les unités intensieve zorg 1 et 2 travaillent en étroite collaboration avec les autres services de médecine interne générale et les membres du personnel suivants qui y sont attachés :

[prof. dr. Wouter Meersseman](#)

chef de clinique médecine interne générale

[dr. Liesbet Henckaerts](#)

chef de clinique médecine interne générale

Il existe également une étroite collaboration avec le département des maladies cardiovasculaires, principalement avec le [dr. Pascal Frederiks](#), superviseur des maladies cardiovasculaires.

## LES VISITES

[Les visites de membres de la famille sont limitées à quelques courts moments par jour.](#) Vous trouverez plus d'explications sur les horaires de visite sur une fiche d'information supplémentaire jointe à cette brochure. Vous pouvez également vous adresser à l'infirmière soignante.

[Afin de préserver le repos des patients, nous vous demandons instamment de ne pas visiter le patient à plus de deux personnes en même temps.](#)

Si les possibilités de visite sont réduites, vous pouvez néanmoins appeler jour et nuit pour demander des informations au numéro que vous communiquera l'infirmier(ère). Si de nombreuses personnes appellent les infirmiers, cela leur prend beaucoup de temps. Veuillez dès lors faire en sorte qu'un seul membre de la famille appelle et transmette les informations aux autres.

S'il se produit des changements importants dans l'état du patient, nous veillons à en informer nous-mêmes la famille. C'est pourquoi nous vous demandons de communiquer à l'infirmier(ère) un numéro de téléphone ou de GSM auquel nous pouvons vous joindre.

Si vous êtes en visite, assurez-vous d'être présent dans la salle d'attente à l'entrée de l'unité au début de l'heure de visite. L'infirmier responsable viendra vous chercher et indiquera quels visiteurs doivent encore patienter un moment. Si vous devez attendre quelque peu, c'est probablement en raison d'un examen qui n'a pas pu être planifié à un autre moment, de soins urgents ou du fait que l'état du patient s'est subitement détérioré.

Lorsque vous arriverez près du patient, l'infirmière sera là pour vous renseigner. Pendant les heures de visite, les jeunes médecins (assistants) sont disponibles pour fournir les informations souhaitées. Toutefois, n'oubliez pas que cela ne sera pas toujours possible en raison des périodes d'affluence (imprévues). Si vous souhaitez parler à un membre de l'équipe médicale, signalez-le à l'infirmière qui s'occupe de votre parent. Elle fixera un rendez-vous.

Les enfants de moins de 12 ans ne peuvent pas visiter. Dans des cas exceptionnels, la visite d'enfants est souhaitable et dès lors autorisée. Ceci ne peut se faire qu'avec l'accord préalable de l'infirmière responsable.

Les personnes qui ne se sentent pas bien ou qui sont malades ne viennent pas en visite. En tant que prochain, vous pouvez toujours contacter l'unité pour vous enquérir de l'état de santé du patient.

Pour les patients qui ont peu ou pas de famille, un ami proche ou un voisin est bien sûr le bienvenu.

La visite d'un patient dans une unité de soins intensifs étant très différente d'une visite dans un service hospitalier ordinaire, nous vous donnons quelques conseils ci-dessous.

## CONSEILS POUR LES VISITEURS

La première visite à votre parent peut être un choc : il est en effet entouré de tout un appareillage et de différents tuyaux, bandages et adhésifs sont appliqués sur son corps. Il se peut qu'il ne puisse pas parler à cause d'un tube respiratoire placé dans sa gorge. Vous pouvez sans problème lui prendre la main, l'embrasser et lui parler, même s'il ne peut pas répondre.

Après vous avoir donné les explications nécessaires, l'infirmière vous laissera un moment avec votre parent afin de permettre un contact plus personnel.

Ne vous effrayez pas si vous entendez subitement un signal d'alarme. Dans la plupart des cas, il s'agit d'un signal d'avertissement ou de rappel qui ne signifie en aucun cas qu'il y a un problème ou que vous avez commis une erreur.

Les fleurs et les plantes sont interdites dans le service, car l'eau peut contenir de grandes quantités de microbes.

Afin de préserver la vie privée des autres patients, les règles suivantes sont d'application en ce qui concerne l'utilisation de caméras vidéo et d'appareils photo. Vous pouvez prendre uniquement des photos de votre parent, à des fins privées.

Soyez attentif à la diffusion de photos via les médias sociaux dans le respect de la vie privée (GDPR).

Il est interdit de filmer, car les conversations et les images des autres patients peuvent être enregistrées.

Les exceptions ne sont possibles qu'après consultation du médecin et en présence d'une infirmière.

Les informations téléphoniques sur l'état des patients ne sont données que si l'équipe soignante reconnaît la personne qui appelle et/ou s'il a été spécifiquement convenu qui peut recevoir des informations téléphoniques.

## STATIONNEMENT DE SA VOITURE À L'UZ LEUVEN

Pour en savoir plus sur nos tarifs de parking, vous pouvez consulter [www.uzleuven.be/fr/campus-gasthuisberg](http://www.uzleuven.be/fr/campus-gasthuisberg). Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser à la réception dans le hall d'entrée ou au personnel infirmier.

## POSSIBILITÉS D'HÉBERGEMENT

Parfois, l'état d'un patient est si critique qu'il est préférable que la famille reste à proximité. Une longue distance entre le domicile et l'hôpital peut également être une raison de séjourner à proximité de l'UZ Leuven.

Il existe plusieurs hôtels à Louvain et dans ses environs. L'hôpital collabore avec certains hôtels pour offrir des chambres à des tarifs préférentiels aux familles des patients. Pour plus d'informations, contactez l'assistante sociale.

Si l'état de votre parent est très critique, il est possible de passer la nuit dans la résidence familiale du campus Gasthuisberg, à proximité du service. Toutefois, cette possibilité est très limitée. Par conséquent, en principe, le séjour n'est autorisé que pour une nuit. Pour plus d'informations et d'arrangements, veuillez contacter l'infirmière responsable ou l'assistante sociale.

Vous trouvez plus d'informations sur  
[www.uzleuven.be/overnachten](http://www.uzleuven.be/overnachten) et  
[www.uzleuven.be/familieverblijf](http://www.uzleuven.be/familieverblijf).

## VÊTEMENTS, OBJETS PERSONNELS ET HYGIÈNE

Vu les câbles et tuyaux – parfois nombreux – qui sont reliés au patient, il n'est pas possible de lui faire porter des vêtements de nuit. De même, vous ne devez pas prévoir de mouchoirs, gants de toilette, savon, dentifrice ou rasoir. Les principaux effets personnels dont le patient a besoin sont ses lunettes, ses prothèses dentaires et son appareil auditif. Inscrivez-y le nom du patient afin d'éviter toute confusion. Vous pouvez également apporter des photos, des dessins ou des cartes pour rendre le séjour du patient plus agréable et créer un environnement plus familial. Par mesure d'hygiène et de sécurité, les bijoux et les documents d'identité du patient sont remis à la famille lors de l'admission. Cela se fait généralement déjà dans l'unité de soins.

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### ADRESSE

UZ Leuven campus Gasthuisberg  
Intensieve zorg 1, Groene straat, poort 7, niveau 1  
Intensieve zorg 2, Rode straat, poort 1, niveau 3  
Herestraat 49  
3000 Leuven

### NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Intensieve zorg 1	016 34 40 80	016 34 40 82
Intensieve zorg 2	016 34 40 50	016 34 04 60

## SITE WEB

Le site web de l'UZ Leuven peut être consulté à l'adresse [www.uzleuven.be](http://www.uzleuven.be).

Il est possible, via le site web de l'UZ Leuven, d'envoyer une carte de vœux électronique à un patient séjournant dans l'hôpital. Pour ce faire, surfez sur [www.uzleuven.be/fr/carte-de-voeux](http://www.uzleuven.be/fr/carte-de-voeux).

## OBSERVATIONS - SUGGESTIONS

Soucieux de la qualité de nos soins, nous aimerions savoir comment s'est passé le séjour de votre parent dans notre service et comment vous l'avez vécu. Les suggestions sur des améliorations à apporter sont toujours les bienvenues. Elles nous permettent de mieux évaluer notre service et d'identifier les points sur lesquels nous pouvons encore travailler. N'hésitez donc pas à faire part de vos suggestions à l'infirmière en chef.

Bien entendu, si vous êtes satisfait(e), nous aimerions l'entendre également.

Si vous préférez communiquer vos expériences et vos suggestions à une instance indépendante, vous pouvez remplir le formulaire qui figure à la page suivante et l'envoyer au service de médiation (ombudsdienst).

Vous pouvez aussi contacter le service de médiation de l'UZ Leuven par téléphone ou par e-mail.

## Coordonnées du service de médiation

UZ Leuven  
Ombudsdienst  
Herestraat 49  
3000 LEUVEN

Tél. 016 34 48 18

[ombudsdienst@uzleuven.be](mailto:ombudsdienst@uzleuven.be)

Nous vous remercions pour vos commentaires et pour la confiance que vous accordez à notre service.

Nom (facultatif) :

.....

Remarques :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



© novembre 2023 UZ Leuven

Ce texte et ses illustrations ne peuvent être reproduits qu'avec l'accord du service Communication de l'hôpital universitaire de Leuven (UZ Leuven).

Conception et réalisation

Ce texte a été rédigé par les unités intensive zorg 1 et intensive zorg 2 en collaboration avec le service de communication.

Vous trouverez cette brochure aussi à [www.uzleuven.be/fr/brochure/700441](http://www.uzleuven.be/fr/brochure/700441).

Les remarques ou suggestions concernant cette brochure peuvent être adressées à [communicatie@uzleuven.be](mailto:communicatie@uzleuven.be).

Éditeur responsable  
UZ Leuven  
Herestraat 49  
3000 Leuven  
tél. 016 33 22 11  
[www.uzleuven.be](http://www.uzleuven.be)

 mynexuzhealth



Consultez votre dossier médical  
sur [nexushealth.com](http://nexushealth.com) ou

